

Fondation pour l'Université de Neuchâtel

Faubourg de l'Hôpital 41
2000 Neuchâtel

Rapport de gestion

2022

Table des matières

Mission	2
Membres du Conseil de fondation	2
Composition du Conseil de fondation	3
Calendrier	3
Résumé de l'année 2022	3
Comptes annuels.....	Erreur ! Signet non défini.

Mission

La Fondation pour l'Université est une fondation au sens des articles 80ss du Code civil suisse. Elle a été constituée le 11 mars 2021 et inscrite au Registre du Commerce le 15 mars 2021.

La Fondation a été créée afin de contribuer au développement et au rayonnement de l'Université de Neuchâtel, qui était jusque-là la seule université de Suisse à ne pas disposer d'une Fondation de droit public cantonal autonome.

La Fondation pour l'Université de Neuchâtel s'engage à promouvoir la recherche scientifique, l'enseignement et les autres prestations de l'université afin de contribuer durablement à son rayonnement. Pour ce faire, elle entend se doter d'un capital propre important et d'une gouvernance distincte lui permettant de se concentrer sur le financement d'activités innovantes s'inscrivant dans le plan stratégique de l'université. Elle aspire à promouvoir, attirer et retenir les talents. Elle s'assure que les projets ou engagements pris répondent aux standards de réalisation et d'exécution les plus exigeants, de manière à mettre en œuvre les moyens que lui confient ses donateurs avec le plus grand soin et avec un souci d'efficacité ainsi que de transparence permanent.

Membres du Conseil de fondation

Le Conseil de la Fondation regroupe des compétences professionnelles reconnues dans le Canton et hors du Canton, en particulier dans le domaine de la gestion de fondations. Les membres agissent de manière bénévole, s'assurent de l'absence de conflits d'intérêts et établissent une relation de confiance avec le rectorat ainsi que les diverses facultés. Ils et elles s'investissent afin que la Fondation pour l'Université de Neuchâtel parvienne aussi rapidement que possible à apporter une contribution significative et durable à l'épanouissement de son université.

Composition du Conseil de fondation

Président

Alain-Robert Tissot

Vice-présidente

Manuela Surdez

Membres

Séverine Gutmann, secrétaire générale

Kilian Stoffel, recteur de l'Université de Neuchâtel

Jean-Frédéric Jauslin

Jean-Marie Grether, vice-recteur finances et accréditation de l'Université de Neuchâtel

Jean Berthoud

Calendrier

Création des statuts de la Fondation : 11 mars 2021

Inscription au Registre du Commerce : 15 mars 2021

Le Conseil de fondation s'est réuni à six reprises durant l'année 2022.

Résumé de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par le lancement des activités de recherche de fonds. Le Conseil de Fondation s'est aussi réorganisé en nommant Monsieur Alain Robert-Tissot comme président en remplacement de Monsieur Kilian Stoffel, qui est resté membre du Conseil. Ce changement s'inscrit dans la volonté de marquer l'indépendance de la Fondation par rapport aux activités de l'Université et au rectorat, tout en s'assurant que la Fondation respecte le plan directeur et puisse continuer à s'adosser à certaines ressources communes avec l'Université. Dans ce sens, la Fondation a signé un accord de coopération avec l'Université dans le domaine du secrétariat et de la communication, accord qui spécifie le paiement par la Fondation d'une participation aux coûts engendrés.

L'année 2022 a travaillé au lancement du site WEB de la Fondation avec son logo et son identité. La Fondation s'est intéressée à tisser des liens avec les alumni qui constituent son public-cible dans la recherche de soutiens et de collaboration. En l'absence d'une systématique relationnelle existante, des démarches ont été poursuivies auprès des associations d'étudiants afin de rechercher des possibilités de coopération.

Grâce à un généreux apport de Frs 50'000 de la Banque Bonhôte, suivi d'un don similaire de la part de la Société des Alumni diplômés et amis de l'Université de Neuchâtel et d'une allocation annuelle du même montant de la Commission de Gestion pour une durée de trois ans, la Fondation a pu consolider sa situation financière et se doter de moyens financiers lui permettant de faciliter son lancement. Une initiative a été lancée pour approcher d'autres établissements dans le canton afin d'obtenir d'autres contributions.

Consciente que son avenir dépendra en grande partie de ses moyens financiers propres, le Conseil a mené diverses réflexions en vue de trouver des sources financières pérennes ainsi que la possibilité d'obtenir des legs importants à l'image de ce que l'Université a reçu il y a de nombreuses années lors de la succession de Edith et Charles Boissonnas. En parallèle, diverses prises de contacts avec des décideurs régionaux ont mis en évidence une distanciation croissante entre les milieux économiques du canton et l'Université. Au-delà de l'intérêt de construire une relation systématique avec les alumni, le Conseil a donc travaillé une approche d'événements VIP à réaliser par invitation d'un petit groupe de personnalités importantes afin de partager avec elles un moment académique innovant ainsi qu'une discussion personnalisée sur les enjeux de l'Université, ses défis et opportunités ainsi que sur les ambitions de la Fondation. Quatre événements sont prévus pour l'exercice 2023.

Financièrement, l'exercice 2022 a permis de renforcer l'assise financière de la Fondation grâce aux donations reçues et grâce à de faibles dépenses. Aucun don et aucun projet n'a encore été octroyé, respectivement financé. L'exercice se solde donc par un bénéfice de Frs 150'965.-

Alain Robert
Président du Conseil de Fondation

Séverine Gutmann
Secrétaire Générale